



RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE WESTMOUNT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'un projet de règlement intitulé « **RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE WESTMOUNT** » a été présenté par le conseiller Jeff J. Shamie, lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Westmount tenue le 15 octobre 2018.

L'objet de ce règlement est d'établir un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Ville qui prévoit notamment les principales valeurs de la municipalité, les situations de conflits d'intérêts et les sanctions.

Ce règlement a également pour objet d'ajouter l'interdiction à certains employés d'occuper certains postes, emplois ou fonctions à la suite de la fin de leur mandat à la Ville de Westmount, conformément à la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec*.

Ce règlement abroge le *Règlement 1438 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Westmount*, ainsi que ses règlements modificateurs.

Ce projet de règlement sera présenté pour adoption au cours de la séance ordinaire du conseil devant se tenir à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Westmount **le lundi 5 novembre 2018 à 19 h 30**.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement et en obtenir copie au bureau du greffe situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest à Westmount, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

DONNÉ à Westmount, ce 25 octobre 2018.

Me Martin St-Jean
Greffier de la ville